

DELIBERATION N°69

OBJET : MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - PLU

Entendu l'exposé de Madame Sonia LAURENT, Adjointe au maire ;

Vu la loi n° 2025-1129 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et de logement ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L103-2 et suivants, L153-11 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles 123-19 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Ozoir-la-Ferrière approuvé le 6 février 2020 ;

Vu les modifications intervenues ;

Vu l'avis de la commission Urbanisme, transition écologique et mobilités ;

Considérant les engagements du Projet de ville présenté par la municipalité en place ;

Considérant qu'il convient d'ores et déjà d'initier les changements à intervenir sur le PLU, par voie de modification et/ révision ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VALIDE le principe de la modification et/ou révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), dans le respect des textes en vigueur.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul CHONION.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 30 juin 2026

La Maire,
Laëtitia DEVRIENDT.



REÇU EN PREFECTURE

Le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703503-20260630-DEL IB_69_26

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

Conseillers en exercice :	35
Présents :	33
Absents :	2
Pouvoir :	1
Votants :	34*

Convoqués le : 24 juin 2026

L'an deux mil vingt-six le trente juin à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Laëtitia DEVRIENDT, maire.

PRESENTS : Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Paul BADRI, Madame Christelle PUJO, Monsieur Guillaume PROUST, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Sonia LAURENT, Monsieur Jean-Paul CHONION, Madame Isabelle PITSCH, Monsieur Michel CALAFATO, Madame Catherine ROUSSEAU, Madame Tiffanie CALAS, Madame Diane DA SILVEIRA, Monsieur Bruce HENRIONNET, Madame Louise GUIBERT, Monsieur Adrien PAIRON, Madame Méline RIVERA, Monsieur Maxence LEBRUN, Madame Nadège BERTHAULT, Monsieur Pascal ROSE, Monsieur Sébastien CHAUVIN, Madame Ludivine BERTOLOTI, Monsieur Antonio AMARAL, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Sandrine COUPPÉ, Monsieur Cédric BLANC, Madame Nadia FRANÇOIS, Monsieur Dov COHEN, Monsieur Fabien DARTIS, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Marie TISSIER, Monsieur Jean-Marc BARDON, Madame Séverine NOEL.

ABSENTE : Madame Audrey DAMMAN

ABSENTE AYANT DONNÉ POUVOIR DE :

Madame Fatiha BORROS à Monsieur Adrien PAIRON

Madame la Maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Jean-Paul CHONION, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

** Il est à noter que, conformément aux textes en vigueur, Madame la maire a quitté la séance pendant le vote des délibérations portant sur les Comptes Financiers Uniques (budget principal Ville, budget annexe Assainissement, budget annexe Location de salle et spectacles) et le Compte administratif du budget RPA (délibération n°53, 54, 55, et 57).*

Madame la maire a également quitté la séance pendant le vote de la délibération n°56 (Compte de gestion 2025 au budget annexe RPA (Résidence pour personnes âgées)).

Pendant ces absences, la présidence a été confiée à Madame Christelle PUJO.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703503-20260630-DEL IB_52_26